



# Règlement des Trophées de l'Université d'été du Réseau des INSPÉ

Édition 2026

## Parrainage GMF – AFNEE – Réseau des INSPÉ

### 1. Présentation

Dans le cadre de son Université d'été, le Réseau des INSPÉ, en partenariat avec la GMF et l'AFNEE, organise les Trophées de l'Université d'été du Réseau.

À compter de cette édition, les trophées changent de format. Ils deviennent les Trophées de l'Université d'été du Réseau, dont la thématique s'adapte à celle de l'événement.

**Pour l'édition 2026, la thématique retenue est : « Égalité filles-garçons : agir par la formation ».**

L'Université d'été du Réseau des INSPÉ se tiendra à Caen les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2026.

### 2. Objectifs des trophées

Les Trophées de l'Université d'été du Réseau ont pour objectifs de :

- valoriser les actions et projets menés par les INSPÉ en lien avec la thématique annuelle
- encourager l'engagement des étudiants, stagiaires et équipes de formation
- mettre en lumière des pratiques inspirantes et transférables
- favoriser le partage d'expériences entre les INSPÉ à l'échelle nationale

### 3. Publics éligibles

L'opération Trophées de l'Université d'été est ouverte aux :

- **étudiants et stagiaires**
- **BDE ou associations étudiantes**

des 32 Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) et de l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), de France hexagonale et des départements d'outre-mer.



#### 4. Actions éligibles et catégories de prix

L'opération récompense les actions menées en INSPÉ et les actions menées en milieu scolaire, chacune donnant lieu à l'attribution d'un prix spécifique.

Chaque INSPÉ peut présenter une ou plusieurs candidatures portant sur des projets achevés ou en cours de réalisation.

Sont distinguées :

##### ► Action en INSPÉ

Toute action mise en œuvre par les étudiants et stagiaires, à titre individuel ou collectif, au sein de l'établissement : sensibilisation menée sur l'année, campagne d'actions, journées d'études, ou toute réflexion ayant donné lieu à une démarche de projet au sein de l'INSPÉ.

##### ► Action en milieu scolaire

Toute action mise en œuvre par un ou plusieurs étudiants ou stagiaires inscrits en INSPÉ, ou à l'ENSFEA, au sein d'un établissement scolaire : sensibilisation menée sur l'année, actions éducatives, projets pédagogiques, ou toute réflexion ayant donné lieu à une démarche de projet au sein de l'établissement.

#### 5. Prix et dotations

Trois prix sont décernés :

##### ► Prix de l'action en INSPÉ

Dotation : 800 euros

Prise en charge du transport jusqu'à Caen, dans la limite des déplacements effectués au sein du territoire métropolitain (Hexagone)

Une nuit d'hôtel pour un représentant du projet

##### ► Prix de l'action en établissement

Dotation : 800 euros

Prise en charge du transport jusqu'à Caen, dans la limite des déplacements effectués au sein du territoire métropolitain (Hexagone)

Une nuit d'hôtel pour un représentant du projet

##### ► Prix coup de cœur

Dotation : 400 euros

Prise en charge du transport jusqu'à Caen, dans la limite des déplacements effectués au sein du territoire métropolitain (Hexagone)

Une nuit d'hôtel pour un représentant du projet



## 6. Modalités de participation

► **Le format de participation est libre.** Les candidatures peuvent prendre notamment la forme de :

- vidéo
- affiche
- podcast
- présentation PowerPoint
- Genially
- tout autre support pertinent permettant de présenter clairement le projet

► **Le support devra présenter :**

- le contexte et les objectifs de l'action
- la démarche mise en œuvre
- les publics concernés
- les apports du projet au regard de la thématique « Égalité filles-garçons : agir par la formation »

La candidature doit être envoyée à l'adresse suivante avec dans le corps du mail : nom, prénom, titre du projet et INSPÉ représenté : [secretariat@reseau-inspe.fr](mailto:secretariat@reseau-inspe.fr)

## 7. Jury

Le jury est composé de :

- directeurs d'INSPÉ (membres du Bureau du Réseau des INSPÉ et INSPÉ Normandie Caen)
- représentants de la GMF
- représentants de l'AFNEE
- équipe permanente du Réseau des INSPÉ

## 8. Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : 7 juin 2026
- Examen des candidatures par le jury : juin 2026
- Remise des trophées : lors de l'Université d'été du Réseau des INSPÉ, le 2 juillet 2026 à Caen

*Pour permettre l'attribution de leur prix, les lauréats devront fournir un RIB au format PDF au secrétariat du Réseau des INSPÉ.*

## 9. Dispositions finales

La participation aux Trophées de l'Université d'été du Réseau implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le Réseau des INSPÉ se réserve le droit d'adapter l'organisation des trophées en cas de nécessité.